

il y a certainement bien des légendes et des histoires manuscrites sur la princesse de Jarez et sur l'abbaye de Sainte-Croix qui pourront contredire les traditions qui précèdent, lesquelles, faute de mieux, ne sont, qu'on le sache bien, qu'un emprunt fait à la mémoire du peuple, à son imagination, à cette poésie dont tout son cœur regorge, comme l'a dit un auteur à propos d'une légende. Les détenteurs de ces vrais documents crieront à l'erreur et foudroieront cet écrit *comme un vieil anachronisme*. Il faut s'y attendre, mais à eux le péché. Que gardent-ils dans leurs armoires les titres d'un pays ! De telles pièces sont des pièces communes dont les possesseurs doivent aider les leurs. Sans ces titres on se perd dans l'histoire. On arrache les limites du temps. Les époques se déplacent, l'erreur du peuple se continue et s'endurcit. Ce sont d'ailleurs de ces choses qui font partie du domaine public ; et le domaine public n'est pour personne susceptible de possession privée.

Ils ne pourront donc s'ériger en frondeurs, en critiques sans dénoncer leur propre culpabilité. Or, j'attends et je provoque même leurs réclamations. De telles réclamations, en me mettant sur la voie pour la découverte de documents inédits que je quête partout, m'aideront à remplir une mission pour l'accomplissement de laquelle je demande secours (1).

A. COUTURIER.

(1) L'auteur a été chargé par le ministère de la recherche, dans l'arrondissement, des documents inédits pouvant servir à l'histoire de France.